Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Rives -en- Seine

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-112	**Protocole d'accord transactionnel**

Le vendredi 28 août 2026, un débris de roche s'est retrouvé au milieu de la chaussée sur l'avenue du Latham à hauteur du parking de covoiturage. Le véhicule de l'a heurté. La roche a crevé un pneu et a cassé une jante du véhicule.

Un devis de réparation a été produit pour un montant de 910,80 euros.

Afin de clôturer définitivement les litiges survenus entre et la commune de Rives-en-Seine concernant la roue de son véhicule, un protocole d'accord transactionnel entre les deux parties est nécessaire.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant le sinistre survenu le 28 août 2026, au cours duquel le véhicule appartenant à a subi des dommages causés dans le cadre du bon entretien des voiries ;

Considérant que les deux parties se sont rapprochées afin de trouver une solution amiable au règlement du litige ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-112-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Considérant qu'un protocole d'accord transactionnel a été établi afin de fixer les conditions d'indemnisation du préjudice subi par le tiers et de mettre fin définitivement à tout recours relatif à ce sinistre ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel avec ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer le protocole transactionnel ainsi que tout document y afférent ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 65 - article 65888.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET